

Le Comité d'histoire de la sécurité sociale a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de la sécurité sociale et, plus largement, de la protection sociale. Il récompense chaque année des thèses et des mémoires de master.

Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale

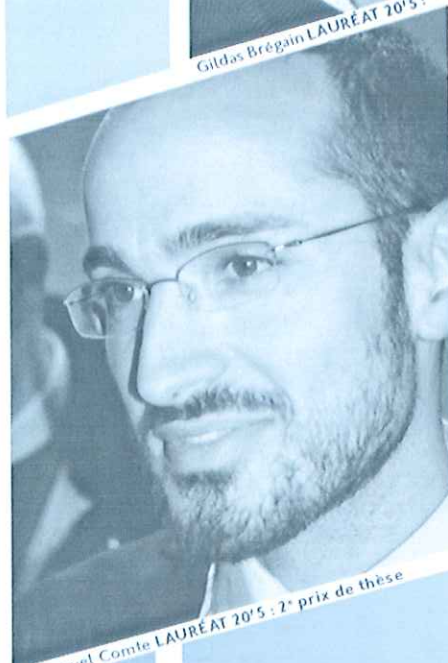
PRIX 2016



Gildas Brégain LAURÉAT 2015 : 1^{er} prix de thèse



Nathalie Crochepeyre LAURÉATE 2015 : 1^{er} prix de mémoire



Emmanuel Comte LAURÉAT 2015 : 2^e prix de thèse

MONTANTS DES PRIX

THÈSES :
2 500 € 1^{er} prix
2 000 € 2^e prix

MÉMOIRES DE MASTER :
1 500 € 1^{er} prix
1 000 € 2^e prix

Clôture des inscriptions
le mardi 15 mars 2016

Le règlement détaillé du concours est consultable sur www.securite-sociale.fr/comite-d-histoire-de-la-securite-sociale et peut être adressé sur simple demande à chss@sante.gouv.fr

Comité d'histoire de la sécurité sociale
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES
14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP
Tél. : 01.40.56.53.80

COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

RÈGLEMENT DES PRIX DU CHSS

Article 1

Dans le cadre de sa mission tendant à promouvoir les travaux sur l'histoire de la sécurité sociale et plus largement de la protection sociale de l'Ancien Régime à nos jours, le Comité d'histoire de la sécurité sociale récompense chaque année des thèses et des mémoires du niveau master.

Le jury est composé des membres du conseil scientifique du Comité d'histoire de la sécurité sociale.

Article 2

Ces travaux doivent

- se rapporter à l'histoire de la protection sociale au sens large (chômage et action sociale inclus), y compris dans sa dimension internationale,
- être achevés depuis moins de trois ans,
- être rédigés en français.

Article 3

Deux prix peuvent être décernés à des thèses ou à des travaux de recherches historiques inédits.

Deux prix peuvent être décernés à des mémoires du niveau master.

Le jury se réserve le droit d'écarter une thèse qui aurait déjà été primée.

Article 4

Les personnes souhaitant concourir doivent transmettre un dossier comportant :

- une lettre de candidature rédigée sur papier libre,
- deux exemplaires imprimés de leurs travaux, qui ne seront pas retournés,
- la version numérique du document en format PDF,
- une copie du rapport de soutenance pour les thèses,
- un résumé (environ 8 000 signes),
- un curriculum vitae complet.

L'ensemble est adressé au secrétariat du Comité d'histoire de la sécurité sociale, ministère des Affaires sociales: 14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP. En cas de dépôt : 18 place des 5 martyrs du lycée Buffon 75014 PARIS à l'attention de Mme De Smet, pièce 1173AT

Article 5

Le montant des prix et la date limite de dépôt des dossiers sont communiqués chaque année par voie d'affichage et par un courrier du président du Comité d'histoire de la sécurité sociale diffusé dans les universités et centres de recherche.